



ST-LUDGER, LE 13 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 13 juillet 2021 à 19 h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger (dès 19h17), Goderic Purcell et Roger Nadeau. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-07-177

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 13 juillet 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 8 et 14 juin 2021
5. Activités de fonctionnement au 30 juin 2021 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 30 juin 2021 :
 - 6.1 9111-3084 Québec Inc. (Michel Fecteau) – Facture # 8668
 - 6.2 Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 170424
 - 6.3 Adoption
7. Conseil municipal – Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
8. Administration :
 - 8.1 GRH :
 - 8.1.1 Vacances annuelles
 - 8.1.2 Directrice générale adjointe – Augmentation salariale
 - 8.2 Taux d'intérêt décrété pour l'année 2021 et applicable à toute somme due
 - 8.3 Politique de remboursement pour faciliter l'accès au Centre sportif Mégantic – Dépôt d'une lettre de remerciements
 - 8.4 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRA-BAM) – Confirmation d'une aide financière
 - 8.5 Autorisation destruction des archives
 - 8.6 Hôtel de Ville – Nettoyage extérieur du bâtiment

- 8.7 Hôtel de Ville – Traitement extérieur contre les araignées
- 9. Voirie :
 - 9.1 Creusage de fossés
 - 9.2 Remplacement de ponceaux
 - 9.3 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Étude et décision
 - 9.4 Programme d'aide à la voirie local – Volet PPA-CE : Confirmation de l'aide financière
 - 9.5 Tri et classement des pneus
 - 9.6 TECQ 2019-2020 – Augmentation de l'enveloppe
- 10. Eau potable :
 - 10.1 Achat d'un débitmètre ultrason
 - 10.2 Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable
 - 10.3 Règlement sur l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
- 11. Eaux usées – Contrat de gestion parasitaire pour l'usine d'épuration
- 12. Service incendie – Avis préalable de mettre fin à la servitude 21 128 750
- 13. Plan d'urbanisme – Règlement n°2021-239 (Modification concernant le presbytère) : Adoption
- 14. IBE – Continuité de l'entente avec la Municipalité de Milan
- 15. OTJ :
 - 15.1 Réparation de bandes de patinoire et peinture de la cabane des joueurs
 - 15.2 SAE – Nettoyage des guenilles
 - 15.3 SAE – Programme Bouge au camp 2.0
 - 15.4 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
- 16. Urgence climatique – Opposition au projet de Goldboro
- 17. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat
- 18. Varia
- 19. Dépôt de documents pour information
- 20. Répertoire du courrier reçu au 9 juillet 2021
- 21. Période de questions de l'assistance.
- 22. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 14 JUIN 2021

Résolution 2021-07-178

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2021-07-179

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 JUIN 2021 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 30 juin 2021 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 juin 2021

N° de poste	Description	débit	crédit
Sécurité Incendie			
02-220-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel	170.00 \$ +	
02-220-00-526	Achat d'équipements - Pompiers		170.00 \$ -
Voirie			
02-320-00-681	Services publics - Électricité - Garage	175.00 \$ +	
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été		175.00 \$ -
Sécurité civile			
02-230-00-454	Formation - Sécurité civile	330.00 \$ +	
02-230-01-670	Fournitures - COVID-19		330.00 \$ -

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2021 :

6.1 9111-3084 Québec Inc. (Michel Fecteau) – Facture # 8668

Résolution 2021-07-180

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture # 8668 de 9111-3084 Québec Inc. (Michel Fecteau) au coût de 879.31 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation de 4 luminaires muraux DEL sur œil pour la caserne incendie ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Centre du Camion (Beauce Inc. – Facture # 170424

Résolution 2021-07-181

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture # 170424 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 1 723.59 \$, taxes en sus, pour la réparation de l'Inter 2003 suite à un bruit dans la transmission et la vérification d'une vibration à 60 km ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-12-526 *Entretien et réparation – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 Adoption

Résolution 2021-07-182

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 205 524.18 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JUIN 2021

Élus municipaux	3 551.12 \$
Employés municipaux	15 813.93 \$
Pompiers volontaires	1 163.05 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 641.59 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 736.45 \$
CSST	515.96 \$
RVER (Part employé)	565.66 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JUIN 2021	30 987.76 \$

CHÈQUES ÉMIS JUIN 2021

ALEXIS GAGNON	182.11 \$
BELL MOBILITÉ INC.	147.34 \$
Résidence Sérénité	746.79 \$
FQM	1 047.32 \$
Fernand Dufresne Inc.	107.57 \$
Hydro-Québec	2 720.09 \$
LA CAPITALE ASSUREUR	1 146.90 \$
Les Services EXP inc.	9 083.03 \$
Sûreté du Québec	41 609.00 \$
PUROLATOR INC.	17.67 \$
R. Paré Excavation Inc	2 208.56 \$
Sogetel Inc	837.79 \$
TARA LESSARD	13.60 \$
Vincent Morin (pelouse)	1 816.67 \$
Wolters Kluwer	1 043.70 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JUIN 2021	62 728.14 \$

COMPTES À PAYER JUIN 2021

ALEXIS GAGNON	50.88 \$
---------------	----------

Auto Quirion & Drouin Inc	-25.41 \$
CANAC	210.62 \$
Canada Post Corporation	213.15 \$
Cégep Beauce-Appalaches	137.97 \$
CLUB PISCINE DE BEAUCE INC	559.81 \$
Résidence Sérénité	763.97 \$
Croix-Rouge canadienne	250.00 \$
ÉLYSE DULAC	135.62 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	3 887.61 \$
ENVIRONEX	210.13 \$
Équipement de bureau Demers Inc	244.22 \$
Fernand Dufresne Inc.	214.16 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	252.44 \$
Hydro-Québec	1 686.17 \$
INFOTECH	281.69 \$
JULIE RICHARD	86.52 \$
LA CONSTELLATION DU GRANIT	36.00 \$
LAWSON PRODUCTS	74.01 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 262.93 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	1 260.07 \$
Les Services EXP inc.	3 666.27 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	658.38 \$
M.R.C. Du Granit	255.00 \$
Michel Fecteau Ent. Électricien	7 772.71 \$
MI-CONSULTANTS	2 462.76 \$
Municipalité de Audet	675.00 \$
MUNICIPALITÉ DE MILAN	1 010.24 \$
Municipalité du Lac-Drolet	2 024.69 \$
Northbridge Assurance	18 309.82 \$
Pascal Dulac	144.69 \$
PUROLATOR INC.	5.91 \$
R. Paré Excavation Inc	57 640.76 \$
Réal Huot Inc	275.94 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	3 082.82 \$
RÉSEAU DES URLS DU QUÉBEC	86.23 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 229.12 \$
SEAO-CONSTRUCTO	433.86 \$
Solange Fillion	137.80 \$
Solutions GA	143.72 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : JUIN 2021	111 808.28 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : JUIN 2021</u>	<u>205 524.18 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. CONSEIL MUNICIPAL – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

La FQM a confirmé le retour de leur congrès annuel qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec. Les informations concernant l'inscription et la programmation nous seront acheminées au cours des prochaines semaines.

8. ADMINISTRATION :

8.1 GRH :

8.1.1 Vacances annuelles

Dépôt de la liste des vacances annuelles.

8.1.2 Directrice générale adjointe – Augmentation salariale

Résolution 2021-07-183

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'une augmentation de salaire prenant effet la première semaine de juillet 2021 soit accordée à la directrice générale adjointe, madame Julie Richard, au taux indiqué à l'échelon 10 de sa classe d'emploi majoré de 0.50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Taux d'intérêt décrété pour l'année 2021 et applicable à toute somme due

Résolution 2021-07-184

ATTENDU que le 9 mars dernier, le Conseil municipal a accepté d'établir le taux d'intérêt à 0 % jusqu'au 5 août 2021 considérant la demande d'allègement des versements de taxes demandée par des producteurs agricoles suite à des problèmes de calcul informatique au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

ATTENDU qu'il y a lieu de rétablir le taux de taxation comme décrété en début d'année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt pour toute somme due à la Municipalité de Saint-Ludger qui demeure impayée à compter du 6 août porte intérêt au taux de 8% par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Politique de remboursement pour faciliter l'accès au Centre sportif Mégantic – Dépôt d'une lettre de remerciements

Dépôt d'une lettre de remerciements venant d'une citoyenne.

8.4 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Confirmation d'une aide financière

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité qu'elle pourra bénéficier d'un montant maximal de 97 135 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

8.5 Autorisation destruction des archives

Résolution 2021-07-185

ATTENDU que le classement des archives a été effectué par l'archiviste Michel Hamel de la Société HB archivistes durant le mois de juin 2021 ;

ATTENDU que les archives ont été répertoriées et classées selon le calendrier de conservation déposé aux Archives nationales de Québec ;

CONSIDÉRANT que les archives pouvant être détruites ont été répertoriées dans un document qui sera conservé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE l'archiviste monsieur Michel Hamel soit et est autorisé à détruire les archives de la Municipalité selon le calendrier de conservation soumis aux Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.6 Hôtel de Ville – Nettoyage extérieur du bâtiment

Résolution 2021-07-186

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate Les entretiens Sani-Brille à procéder au nettoyage extérieur de l'Hôtel de Ville au coût de 1 000 \$, taxes en sus ;

QUE dans l'éventualité où l'entreprise doit procéder à la location d'un monte-charge pour effectuer les travaux, le coût de location sera à la charge de la Municipalité de Saint-Ludger ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7 Hôtel de Ville – Traitement extérieur contre les araignées

Résolution 2021-07-187

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate Maheu & Maheu à procéder au traitement extérieur contre les araignées de l'Hôtel de Ville au coût de 275.00 \$, taxes en sus, tel que décrit à la proposition d'entente n° 15109 v1 - ECA-MUN015 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Arrivée du conseiller Jean-Luc Boulanger. Il est 19h17.

9. VOIRIE :

9.1 Creusage de fossés

Résolution 2021-07-188

ATTENDU les travaux de creusage de fossés présentés par l'inspecteur municipal lors de la préparation du budget 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate R Paré Excavation pour effectuer le creusage et le nettoyage des fossés au taux horaire variant de 95.00 \$ à 250.00 \$ pour les secteurs suivants :

Rg 1 S	Pont J Fluet à B Fluet	1 jr
Rg 1 N	Secteur chalets, près clôture Domtar	1 jr
Rg 9	Côte à Charlos Fortin	2 jrs
	Secteur cabanes 2 côtés (Cote à Udor)	2 jrs
Rg 9 (pelle + tremack)	4 chemins	1 jr
Rg 11	Fernand Bizier (côté Groupement Forestier)	2 jrs
Rg 7	R Fortier à S Fecteau	1 jr
Route du Domaine	Côte (un côté)	½ jr
Parc industriel		½ jr
Rue Taillon		½ jr
Rg 1 N	J-P Bégin	½ jr
Rg 1 S	Croche jusqu'à la côte J Fluet	1 jr
Rg 9	D Bégin (pic de gravelle)	½ jr
Vieille 24	G Boucher	½ jr

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à demander 1 camion de l'Association nationale des camionneurs artisans inc. pour fournir aux creusage et nettoyage des fossés si besoin il y a ;

QUE ces travaux soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Remplacement de ponceaux

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

9.3 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Étude et décision

Résolution 2021-07-189

CONSIDÉRANT les besoins en matériaux pour l'entretien des routes municipales durant l'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT l'étude des propositions de prix reçues et la discussion du Conseil à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE l'achat de 700 TM de pierre nette 3/8-1/2 (± 45 voyages) soit effectué chez Excavatech Inc. aux coûts suivants :

- Pierre nette non livrée 11.75 \$ taxes et redevance municipale en sus
- Pierre nette livrée 15.75 \$ taxes et redevance municipale en sus

QUE l'achat de 800 TM de sable tamisé (± 50 voyages) soit effectué chez Les Entreprises Marc Langlois Inc. au coût suivant :

- Sable livré 8.55 \$ taxes en sus et redevance municipale incluse

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-622 *Sable et poussière de pierre.*

QUE l'achat de ± 70 tonnes de sel à glace soit effectué chez Sel Warwick au coût de 95.00 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-635 – Sel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 Programme d'aide à la voirie local – Volet PPA-CE : Confirmation de l'aide financière

Suite à la recommandation du député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin, le ministre des Transports confirme une aide financière maximale de 12 084 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – Volet Projets particuliers d'amélioration (Circonscription électorale de Beauce-Sud).

9.5 Tri et classement des pneus

Résolution 2021-07-190

ATTENDU que, lors de la cueillette des encombrants, Sanitaires Denis Fortier a procédé à la cueillette des pneus ;

CONSIDÉRANT que la compagnie les a déchargés à l'ancien enclos à pneus et qu'il y a lieu de procéder au tri et au classement pour une éventuelle cueillette par Recyc-Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder à l'embauche de 2 étudiants pour effectuer le tri et le classement des pneus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.6 TECQ 2019-2023 – Augmentation de l'enveloppe

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité qu'elle recevra un montant additionnel de 200 692 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

10. EAU POTABLE :

10.1 Achat d'un débitmètre ultrason

Résolution 2021-07-191

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 710,00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-45-442 *Service incendie – Identification propriétés* au poste budgétaire 03-310-40-725 *Aqueduc – Piézomètre* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un débitmètre ultrason RF-K13RF-KAMSTRUP incluant un kit d'accouplements chez Réal Huot Inc. au coût de 1 531.75 \$, taxes en sus, tes que décrits à la soumission n° 1132251 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-40-725 *Aqueduc - Piézomètre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable

Présentation du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable par notre opérateur en eau potable, monsieur Guillaume-Charles Coutu.

Résolution 2021-07-192

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve le bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2020 tel que déposé par notre opérateur en eau potable et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.3 Règlement sur l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Avis de motion 2021-182

Le conseiller Goderic Purcell, par la présente donne avis de motion qu'à la prochaine séance de ce conseil le Règlement n° 2021-241 sur l'utilisation de l'eau potable.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil municipal.

11. EAUX USÉES – CONTRAT DE GESTION PARASITAIRE POUR L'USINE D'ÉPURATION

Résolution 2021-07-193

ATTENDU le compte rendu fait par monsieur le maire suite aux vérifications qu'il a faites à l'usine d'épuration ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal refuse de signer un contrat de gestion parasitaire pour l'usine d'épuration et propose plutôt une solution moins coûteuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. SERVICE INCENDIE – AVIS PRÉALABLE DE METTRE FIN À LA SERVITUDE 21 128 750

Monsieur Benoit Bastien avise la Municipalité qu'il désire mettre fin à la servitude intervenue avec la Municipalité de Saint-Ludger en lien avec le système de communications servant au Service incendie et à la voirie.

Des démarches sont entreprises par monsieur le maire et le directeur du service incendie afin de relocaliser les équipements de communications.

13. PLAN D'URBANISME – RÈGLEMENT N° 2021-239 (MODIFICATION CONCERNANT LE PRESBYTÈRE) – ADOPTION

Résolution 2021-07-194

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a entrepris la modification de certaines dispositions de son Plan d'urbanisme n°2006-89 ;

ATTENDU que la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur d'un tel règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé :

RÈGLEMENT N° 2021-239 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN DE RETIRER LE PRESBYTÈRE DES SITES PATRIMONIAUX, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. IBE – CONTINUITÉ DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MILAN

Résolution 2021-07-195

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a conclu une entente avec la Municipalité de Milan pour les services de monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement ;

ATTENDU que monsieur Boulet a déposé une demande d'augmentation de salaire à la Municipalité de Milan le 18 juin dernier, demande qui a été acceptée par cette municipalité et qui est effective depuis le 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Boulet a suivi plusieurs formations afin d'effectuer de plus en plus de tâches complexes, qu'il compte 7 ans d'expérience et qu'il y a une rareté de main-d'œuvre dans ce domaine ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger confirme à la Municipalité de Milan qu'elle continue l'entente pour le service d'inspecteur en bâtiment et environnement ;

QUE, dans l'éventualité où l'une des municipalités désire mettre fin à l'entente avec la Municipalité de Milan, la Municipalité de Saint-Ludger demande d'en être informée afin d'avoir l'opportunité d'ajouter une journée additionnelle à son entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. OTJ :

15.1 Réparation de bandes de patinoire et peinture de la cabane des joueurs

Résolution 2021-07-196

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE monsieur Carmel Dumas, concierge de l'OTJ, soit autorisé à procéder à la réparation de bandes de la patinoire et à procéder à la peinture extérieure de la cabane des joueurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.2 SAE – Nettoyage des guenilles

Résolution 2021-07-197

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE monsieur Carmel Dumas, concierge de l'OTJ, soit autorisé à procéder au nettoyage des guenilles pour la période estivale menant jusqu'à la fin du Service d'animation estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15.3 SAE – Programme Bouge au camp 2.0

La Municipalité recevoir une aide financière de 750.00 \$ du Programme Bouge au camp 2.0. Cette aide financière permettra l'achat de matériels pour le service d'animation estivale.

15.4 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Résolution 2021-07-198

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise la présentation du projet de patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Ludger à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute haute du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger désigne madame Julie Létourneau, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. URGENCE CLIMATIQUE – OPPOSITION AU PROJET DE GOLDBORO

Résolution 2021-07-199

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger ainsi que 525 autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu

l'urgence climatique telle que décrite dans la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, connue sous l'acronyme DUC ;

CONSIDÉRANT que cette urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours ;

CONSIDÉRANT que des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industriel, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme ;

CONSIDÉRANT que les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année, et que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt ;

CONSIDÉRANT que Pieridae Energy devra doubler le pipeline actuel (déjà à pleine capacité) ;

CONSIDÉRANT que Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique ;

CONSIDÉRANT que ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyens de notre municipalité et de toutes les municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC ;

CONSIDÉRANT que l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay ;

CONSIDÉRANT la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger :

- Se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG ;
- Réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement ;
- Exige une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
- Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- Monsieur Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada;
- Députés de circonscriptions fédérale et provinciale;
- Familles municipales de la Montérégie ou de l'Estrie (UMQ et FQM);

- Urgenceclimatiquemonteregie@gmail.com et goldboro.estrie@gmail.com.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT

Résolution 2021-07-200

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à monsieur Pita Aatami, président de la Société Makivik, à monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à madame Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à monsieur Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à monsieur Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. VARIA

Aucun point.

19. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ PV du Conseil des maires – 19 mai 2021
- ⇒ PV du Conseil des maires – 16 juin 2021
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 14 juin 2021
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 28 juin 2021
- ⇒ Mini-Scribe

20. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 9 JUILLET 2021

Résolution 2021-07-201

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 4 juin et le 9 juillet 2021 est classée sous 4 rubriques :

⇒	Régional	⇒	Communiqués
⇒	Général	⇒	Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2021-07-202

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.